

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/12/2019

Dossier complet le :

16/12/2019

N° d'enregistrement :

2019-4418

1. Intitulé du projet

Construction d'une centrale hydroélectrique sur le seuil existant de la papeterie de SAINT MARS DE BRIERE (72240)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SO-ENERGIES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MENDEZ José Président

RCS / SIRET

8 2 1 7 1 1 3 4 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29° Installations destinée à la production d'énergie hydroélectrique.	Puissance maximale brute potentielle de 258KW Installation inférieure à 4.5 MW ou augmentation de plus de 20% d'une installation existante.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'équipement consiste en l'installation d'une turbine au droit du seuil de la papeterie ,sans tronçon court circuité.
Seuil existant de 70 m de long ,sous une hauteur de chute de 1.88m en eaux moyennes.

Les travaux consistent à aménager la rive droite amont du barrage , pour y construire une centrale hydroélectrique et une passe à poissons.

4.2 Objectifs du projet

La revalorisation de l'ancien site de production ayant été mis hors d'usage pour créer de la surface libre à la papéterie.

La mise en oeuvre d'équipements performants permettant de développer un productible d'environ 950 000 kWh/an , soit la consommation d'environ 230 foyers (hors chauffage).

Rétablir le franchissement piscicole du barrage par la mise en oeuvre d'une rivière de contournement pour la montaison et d'un dispositif ichtyo-compatible pour la dévalaison.

Faciliter le transit sédimentaire par la mise en oeuvre d'un clapet automatisé.

Automatiser la gestion des vannages en crue.

L'exploitation de la centrale hydroélectrique sera conforme en termes de restitution du débit réservé , du respect de la continuité écologique et de la sûreté hydraulique de l'ouvrage .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne la construction de la centrale , de la rivière de contournement et le remplacement d'une vanne par un clapet. Les prochaines études techniques et environnementales permettront de valider un choix pertinent pour les équipements du site du "BOURRAY".

Le projet prévoit une prise d'eau directement au droit amont du seuil et le rejet à 15m en rive droite du barrage.

Les travaux auront lieu de juin à octobre , en période d'étiage .

Le chantier sera isolé du cours d'eau à l'aide d'un batardeau

Le cours d'eau est non navigable et non domanial.

Phasage du chantier :

- PHASE 1 : mise en place d'un batardeau en amont et aval du vannage depuis la rive droite
- PHASE 2 : mise à sec du chantier par pompage , bassin de décantation et pêche de sauvegarde
- PHASE 3 : Terrassement centrale , rivière de contournement et clapet
- PHASE 4 : Aménagement passe à poisson , construction GC centrale , GC clapet
- PHASE 5 : Enlèvement batardeaux et remise en eaux progressive

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le groupe de production fonctionnera à pleine puissance pour un débit maximal de 14 m³/s .

Le fonctionnement sera asservi au niveau d'eau amont ,priorisant la passe à poisson , la dévalaison et le débit réservé.

La manoeuvre des vannes et clapet de décharge sera assujettie à la cote normale d'exploitation et actionnés en période de crue selon les dispositions du futur règlement d'eau.

L'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages (vannes , clapet , rivière de contournement) sera à la charge de l'usiner .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de reconnaissance de fondé en titre de la puissance brute de l'ancienne installation hydroélectrique de la papeterie et une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour une augmentation de puissance de plus de 20%. (nomenclature IOTA rubrique 5.2.2.0)

Articles L.511-1, 511-4, 511-5, et 531-1 du code de l'énergie

Articles L214-1 à 214-11 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance maximale brute :	265 KW
Hauteur de chute au module :	1.88 m
débit d'équipement :	14m ³ /s
longueur du tronçon court-circuité :	30m environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "LE BOURRAY" 72470
Commune de Saint Mars la Brière
En rive droite face au seuil
existant des papeteries

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 36 ' 66 " _ Lat. 48 ° 03 ' 57 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Mars la Brière est exposée au risque naturel inondation La commune de Saint Mars la Brière est concernée par le plan de prévention du risque naturel inondation des communes de la vallée de l'Huisne approuvé par arrêté préfectoral le 1er septembre 2005. La commune de Saint Mars la Brière est située en zone de sismicité très faible.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles 471 et 472 ne sont pas concernées par la fiche BASOL 72.0049 du site ARJO WIGGINS LE BOURRAY
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 1kms au nord de la limite de la zone "vallée du Narais , foret de Berce et ruisseau du Dinan référencée FR5200647
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 300m3 de terre évacués en carrière ou site approprié et 100 m3 de curage
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Les vannes de décharge et clapet seront manoeuvrés pour assurer l'écoulement et le transit sédimentaire en crue Il y a un risque de mise en suspension de matière lors de la mise en oeuvre et le retrait des batardeaux. Il n'y a pas d'augmentation de la hauteur de retenue amont en augmentant la hauteur du seuil . les écoulements actuels ne seront donc pas perturbés mais les flux seront gérés dans le cadre du futur règlement d'eau. L'aménagement sera conforme au PLU et PPRNI de l'Huisne.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Mars la Brière est exposée au risque inondation La commune de Saint Mars la Brière est concernée par le plan de prévention du risque naturel inondation des communes de la vallée de l'Huisne approuvé par arrêté préfectoral le 1er septembre 2005. Il n'y a pas d'augmentation de la hauteur de chute en augmentant la hauteur du seuil. Les écoulements naturels ne seront pas perturbés mais les flux seront gérés dans le cadre du futur règlement d'eau de la centrale.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre un trafic en phase chantier , principalement 2 périodes de 15 jours lors de la construction et l'enlèvement des batardeaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Rivière de contournement : rétablissement de la continuité écologique montaison et dévalaison piscicole
 Grille Ichtyo compatible : évite la pénétration du poissons dans la turbine et facilite la dévalaison
 Clapet et automatisation des vannes : gestion de crue et rétablissement du transit sédimentaire
 Débit réservé : assure un maintient hydrologique dans les 30m court circuités
 Batardeaux et bassins de décantation : isole le chantier de la rivière et filtre les eaux de pompage

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant les points suivants :

- La hauteur du seuil ne sera pas modifiée
 - L'exploitation de la centrale sera au fil de l'eau
 - Le projet n'est pas situé sur des zones d'inventaire ou réglementaires pour la protection de l'environnement , de l'habitat , de la faune et de la flore.
 - Le projet n'entrave ou ne réduit pas les écoulements des eaux et le champ d'expansion des crues
 - la prise en compte du franchissement piscicole et du transit sédimentaire
 - La mise en place d'un débit réservé assurant un minimum de vie biologique dans un tronçon courtcircuité très court
- La réalisation d'une étude d'impact complète en vertu de l'article R122-2 du code de l'environnement ne nous semble pas indispensable pour la demande d'autorisation d'augmentation de puissance au titre de la pièce 4 du dossier de demande.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : CERFA 14734 "informations relatives au maître d'ouvrage Annexe 2 : Plan de situation départementale Annexe 3 : Plan de situation local Annexe 5 : implantation Annexe 6 : photographies Annexe 7 : rapport d'amélioration de la continuité écologique du barrage du Bourray

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à FOUSSEMAGNE

le 16 décembre 2019

Signature

JOSE MENDEZ, Président de SO ENERGIES



